



Paris, le 10 novembre 2015

## Communiqué de presse

### Les banques font nos poches.... Cela suffit

La BNP vient d'annoncer que désormais les frais de tenues de comptes facturés aux clients seraient de 2,50 euros par mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sur 120 établissements bancaires, 90 d'entre eux factureront ce qui auparavant était gratuit !

Elles sont les principales responsables de la grave crise de 2008. Ce sont elles qui ont spéculé sur les marchés financiers, qui jonglent avec les « produits toxiques » qu'elles ont « inventés » pour faire toujours plus de profits ; toujours plus de profits pour distribuer toujours plus de dividendes à leurs actionnaires ! Faut-il rappeler que l'évasion fiscale vers les paradis fiscaux, n'a pu et ne peut se faire qu'avec la complicité de ces mêmes banques.

Alors que c'est **notre argent** que nous déposons par obligation (paiement des salaires, retraites, etc.) dans ces banques, elles veulent maintenant nous faire payer la gestion de nos comptes au prix fort !

L'économiste, **Frédéric Lardon**, dit "*demander aux banquiers de faire un effort d'imagination pour régler le problème de la dette c'est demander à une dinde d'inventer le tourne broche*".

L'imagination est plus facile lorsqu'il s'agit de prendre dans la poche de millions de titulaires de comptes bancaires.

Les frais de gestion des comptes ont rapporté l'an dernier, aux banques françaises, 6,7 milliards d'euros. Faut-il rappeler que la dette générée par le système bancaire et financier a été transférée à l'Etat, donc aux contribuables français ! Quand les PME s'acquittent de 33,5% d'impôts sur les bénéfices, les banques ne s'en acquittent que pour 8% ! Cherchez l'erreur !

En France, on a protégé les banquiers, là où d'autres pays les ont traduit en justice et condamnés parfois jusqu'à 5 ans de prison ferme.

A la vérité, une caste s'est constituée à l'identique de l'ancien régime !

Jean-Marie Bonnemayre,  
Président,  
06 87 37 16 64.

Jean-François Chalot,  
Secrétaire général,  
07 89 05 54 64.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris**  
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : [www.cnafal.org](http://www.cnafal.org) - Messagerie : [cnafal@cnafal.net](mailto:cnafal@cnafal.net)